Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 07-2025 P**
Séance du 30 septembre 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement cadre de 800 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE),

vu les objectifs et cibles du Plan Directeur de l'Energie 2020-2030 (PDE) de Genève,

vu les objectifs et cibles de l'axe 1 – énergie et bâtiments du Plan Climat Cantonal 2030 2ème génération (PCC 2030) de Genève,

vu l'urgence climatique décrétée par le Conseil d'État le 4 décembre 2019,

vu le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates, LC 33 961,

vu la motion M 27A-2022 R : « *Pour faire évoluer le Règlement LC 33 961, pour soutenir financièrement les énergies renouvelables dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie* » adoptée par le Conseil municipal du 25 novembre 2022 et les évolutions apportées en conséquence dudit règlement depuis le 12 novembre 2024,

vu les trois crédits d'engagement votés au cours de la législature 2020-2025, représentant au total un montant de 1 300 000 F,

vu les résultats positifs démontrés par cette démarche de subventionnement,

vu l'exposé des motifs EM 07-2025, de septembre 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et x abstentions

1. D'accepter le crédit d'engagement cadre des aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 800 000 F, destiné au programme des subventions énergétiques mis en place par la Commune de Plan-les-Ouates pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

3. De conditionner le versement des subventions d’investissement aux modalités du règlement LC 33 961.

4. De comptabiliser les subventions liées au crédit d’engagement mentionné sous point 2 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

5. D’amortir le montant net prévu de 800 000 F au moyen de 5 annuités, dès 2027.

SCA/NF/bg #43’706– SF/PL – Septembre 2025

Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 07-2025

▪ Message aux membres du Conseil municipal ▪

OBJET :

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

800 000 F

Plan-les-Ouates – Septembre 2025

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Historique de la politique d'aides financières de la Commune

Le règlement LC 33 961 des aides financières pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce a été adopté en février 2013. Les premières aides financières « énergies » ont été octroyées par la Commune dès 2014.

Ce dispositif vise à accompagner les administrés dans leur transition énergétique en leur apportant un soutien financier, notamment dans le cadre de :

- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques (PV) ;
- L'installation de panneaux solaires thermiques ;
- Le remplacement d'un chauffage à énergie fossile par une pompe à chaleur (PAC) ;
- La réparation d'appareils électroménagers et électroniques.

Par la suite, le Conseil municipal a approuvé la D 45-2021, le 22 juin 2021, pour continuer à soutenir la transition énergétique de nos administrés. Cette délibération prévoyait une enveloppe de 400 000 F pour la période 2020-2025. L'utilisation d'un crédit cadre sur une législature avait également pour but de faciliter la gestion budgétaire des subventions, car les versements interviennent entre 10 à 18 mois après la demande.

Face au nombre croissant de demandes et pour pouvoir continuer d'accompagner ses administrés, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal un premier crédit complémentaire de 400 000 F. La délibération D 91-2022 a été acceptée lors du Conseil municipal du 13 décembre 2022.

Ce complément ayant été totalement engagé à la mi-2024, un second crédit complémentaire a été proposé. La délibération D 148-2024 a été acceptée lors du Conseil municipal du 24 septembre 2024. Elle est venue abonder le crédit de 500 000 F supplémentaire et a permis également d'apporter les modifications suivantes au Règlement LC 33 961 :

- Mise en œuvre d'une nouvelle subvention en réponse à la motion M 27A-2022 R pour le renouvellement d'installations qui répondaient déjà à un but de développement durable, qui arrivent en bout de course et qui peuvent ou doivent être remplacées par des équipements plus performants ;
- Augmentation de la subvention communale pour les PAC dans le but de rééquilibrer la proportion de l'investissement couvert par celle-ci par rapport aux PV ;
- Favoriser l'achat de PV avec des filières d'approvisionnement plus courtes en modifiant l'échelle de calcul ainsi qu'en doublant la subvention s'ils sont fabriqués en Suisse ou en Europe ;
- Subventionnement de 200 visites villa via le programme SIG-éco21 Visite Conseil Villa.

Le budget total alloué pour les aides financières énergies renouvelables de la législature 2020-2025 s'est donc finalement élevé à 1 300 000 F, en incluant les 2 crédits complémentaires. Ces 3 crédits permettent de traiter les demandes d'aides financières jusqu'à fin 2025.

La présente délibération a pour objectif de reconduire le dispositif d'aides financières communales en faveur du développement des énergies renouvelables et des mesures d'économies d'énergie destinées aux administrés de la Commune, pour la législature 2025-2030, conformément aux dernières adaptations du Règlement mentionnées précédemment.

2. Bilan des aides financières 2020-2025

Au vu de la prise de conscience collective sur le sujet de la transition énergétique et du contexte géopolitique, les demandes de subventions ont connu une augmentation très significative au cours de la législature précédente.

Le bilan comptable et financier des demandes acceptées entre 2020 et aujourd'hui s'établit comme suit :

- En 2020 : 18 demandes finalisées pour un montant versé de 41 130 F ;
- En 2021 : 45 demandes finalisées pour un montant versé de 78 536 F ;
- En 2022 : 78 demandes finalisées pour un montant versé de 179 059 F ;
- En 2023 : 143 demandes pour un montant engagé de 317 481 F ;
- En 2024 : 120 demandes pour un montant engagé de 291 703 F ;
- Fin du premier semestre 2025 : 37 demandes pour un montant engagé de 85'790 F.

À ce jour, ce sont ainsi près de 450 projets qui ont fait l'objet d'une demande de subvention acceptée par la Commune, représentant un montant total engagé d'environ 1 000 000 F.

3. Impact sur la transition énergétique territoriale

Ce dispositif est apprécié par les administrés de la Commune, et son bilan est positif. Il a contribué à accélérer de manière significative la transition énergétique sur le territoire communal.

A titre d'exemple, pour le domaine du solaire, pour lequel des données sont disponibles, la Commune de Plan-les-Ouates est actuellement l'une des communes genevoises les mieux classée du Canton au niveau de la surface utilisée par des installations photovoltaïques au regard de son potentiel solaire (7ème du Canton et même 3ème si l'on compte les communes de plus de 10'000 habitants).

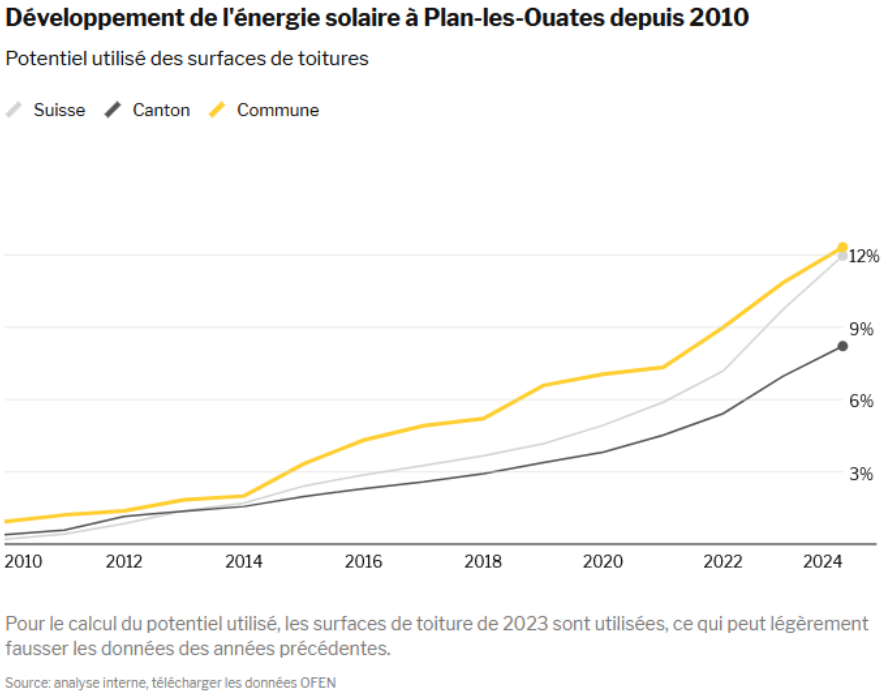

Source : Tribune de Genève, avril 2025 (https://www.tdg.ch/carte-interactive-lenergie-solaire-decolle-t-elle-dans-votre-commune-181967870211)

Bien que la Commune, avec 12.33 % du potentiel des surfaces de toitures utilisées, ait une proportion 1.5 fois plus élevée que la moyenne cantonale, il reste un potentiel important de surfaces à couvrir.

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Les demandes de subventions semblent avoir atteint un plafond entre 2023 et 2024 et être en diminution depuis début 2025. Toutefois, une stabilisation, voire une relance, est envisageable grâce notamment aux évolutions apportées au règlement LC 33 961, dont la nouvelle subvention mise en place dans le cadre du programme SIG-éco21 Visite Conseil Villa, pour lequel environ 120 visites sont d'ores et déjà planifiées à ce jour.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, nous proposons un crédit cadre de 800 000 F pour la législature 2025-2030. Il couvrirait la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, ce qui représente une moyenne de 160 000 F par année, correspondant ainsi à la tendance baissière observée depuis cette année 2025 tout en restant conséquente. En complément, et étant donné que le délai de validité maximal d'une demande est de 18 mois, les versements des subventions pourront se poursuivre jusqu'à mi-2032.

L'objectif est de pouvoir assurer le traitement des demandes d'aides financières jusqu'à fin 2030. Cela laisserait aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux de la prochaine législature le choix de maintenir ou non les aides financières relatives au développement des énergies renouvelables et aux économies d'énergie pour les habitants de la Commune.

De ce fait, nous proposons une répartition du budget pour la période 2026 à 2030 de la manière suivante :

Répartition des budgets		**TOTAL TTC**
Subventions 2026	***Estimation***	**160 000.00 F**
Subventions 2027	***Estimation***	**160 000.00 F**
Subventions 2028	***Estimation***	**160 000.00 F**
Subventions 2029	***Estimation***	**160 000.00 F**
Subventions 2030	***Estimation***	**160 000.00 F**
Subventions 2031	***Selon décision de la prochaine législature***	-
Total du crédit cadre TTC		**800 000.00 F**

5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la période 2025-2030 de 800 000 F TTC.

Le Conseil administratif

SCA/NF/YG/bg #43'706 – Septembre 2025

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA/Septembre 2025

Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Subventions par année	
Subvention 2026	160 000,00 F
Subvention 2027	160 000,00 F
Subvention 2028	160 000,00 F
Subvention 2029 *(payable à 18 mois)*	160 000,00 F
Subvention 2030 *(payable à 18 mois)*	160 000,00 F
Total subvention TTC	**800 000,00 F**

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT	800 000,00

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

Annexe 2

Financement et coûts induits
Investissement

SCA/Septembre 2025

Financement

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

1	**Crédit brut**	800 000,00

2	**Recettes**		
	2,1	Subventions cantonales	-
	2,2	Participation des routes cantonales	-
	2,3	Taxe d'équipement	-
	2,4	Taxe d'écoulement	-
	2,5	Sport-Toto	-
	2,6	Subventions fédérales	-
	2,7	Divers	-
		Crédit net	800 000,00

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

1	**Revenus annuels**	0,00
	Total des revenus annuels	**-**

2	**Charges annuelles pour la première année**		Durée	Montant	Taux	
	2,1	Charges financières		800 000,00	2,00%	16 000,00
	2,2	Amortissements	5	800 000,00	20,00%	160 000,00
	2,3	Charges de personnel				-
	2,4	Energie				-
	2,5	Matériel et fournitures				-
	2,6	Maintenance par des tiers				-
	2,7	Prestations de tiers				-
	2,8	Divers, subvention complémentaire				-
		Total des charges pour la première année				**176 000,00**

3	**Coûts induits pour la première année**	**176 000,00**

Investissement

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

PREVISION **Plan annuel des investissements**
Crédit global

Répartition selon plan des investissements	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**Total**
Dépenses brutes prévues	120 000,00	100 000,00	80 000,00	60 000,00	40 000,00				**400 000,00**
Recettes estimées									**0,00**
Total dépenses nettes	**120 000,00**	**100 000,00**	**80 000,00**	**60 000,00**	**40 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**400 000,00**

PREVISIBLE **Montant des subventions**
Crédit pour la réalisation **800 000,00**

Répartition selon année	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**2031**	**2032**	**Total**
Dépenses brutes prévues	0,00	40 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	80 000,00	40 000,00	**800 000,00**
Recettes estimées									**0,00**
Total dépenses nettes	**0,00**	**40 000,00**	**160 000,00**	**160 000,00**	**160 000,00**	**160 000,00**	**80 000,00**	**40 000,00**	**800 000,00**

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2025-2030

Annexe 3

Documents techniques

pas de document

SCA/Septembre 2025